



---

**CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2008-2009**

Le 15 janvier 2009

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

**09CS573 Pour un règlement de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échuë depuis le 31 mai 2007;

ATTENDU que l'administration de l'UQAM possède les informations financières suffisantes pour déposer une proposition de règlement;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;

ATTENDU l'absence de réponse complète et l'argument invoqué par l'administration de l'UQAM de la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM comprenant l'obligation d'une étude d'étalonnage de la convention collective des professeures, professeurs qui retardera la négociation;

ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs a déjà été accompli par la partie patronale;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 15 janvier 2009 et intitulée « Position du SPUQ sur l'entente entre le MELS et l'UQAM »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE au recteur de faire en sorte que ses représentants au comité de négociation déposent une réponse complète en vue d'un règlement le 15 février 2009;

APPORTE au recteur en séance cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8

Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca